

Dr Denis ERNI  
Boîte Postale 408  
1470 Estavayer-le-Lac  
<http://www.swisstribune.org>

**Recommandé & Personnel**

Ministère Public  
Attn. : Monsieur le Procureur adjoint  
Raphaël BOURQUIN  
Pl. Notre-Dame 4  
Case postale 1638  
1701 Fribourg

Estavayer-le-Lac, le 16 septembre 2017  
[http://www.swisstribune.org/doc/170916DE\\_RB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170916DE_RB.pdf)

**Courrier du 8 septembre 2017 de la chambre pénale**

Monsieur le Procureur Raphaël Bourquin,

J'ai reçu ce courrier<sup>1</sup> daté du 8 septembre 2017 de la chambre pénale. J'ai informé la chambre pénale que je vous le transmettais puisqu'il relève de votre démarche et de votre responsabilité, voir mon courrier<sup>2</sup> ci-joint daté du 16 septembre 2017.

Je vous mets en annexe le courrier<sup>3</sup> que je leur avais adressé le 6 septembre 2017.

Considérant que vous vouliez respecter les droits fondamentaux garantis par la Constitution fédérale et ne pas vouloir me créer du dommage, je vous invite à prendre les mesures nécessaires et à donner des explications sur votre démarche. Je vous rends attentif qu'il y a un problème d'accès à des Tribunaux neutres et indépendants.

Je pense que le Grand Conseil a la compétence de régler ce problème si j'en crois les correspondances qu'il y avait eue avec Me Erwin Jutztet.

Si vous souhaitez plus d'informations, je me tiens à votre disposition

Veillez agréer, Monsieur le Procureur, mes salutations cordiales

  
Dr Denis ERNI

Document numérique avec annexes : [http://www.swisstribune.org/doc/170916DE\\_RB.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170916DE_RB.pdf)

---

<sup>1</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170908TC\\_DE.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170908TC_DE.pdf)

<sup>2</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170916DE\\_TC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170916DE_TC.pdf)

<sup>3</sup> [http://www.swisstribune.org/doc/170906DE\\_TC.pdf](http://www.swisstribune.org/doc/170906DE_TC.pdf)